
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 août 2025

Résolution: CA25 22 0213

Résolution en appui aux centres d'éducation populaire sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Considérant que les six centres d'éducation populaire (CÉP) de Montréal ont été créés, il y a plus de 50 ans, pour répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées de la société, notamment les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, avec une offre de service mieux adaptée à leurs besoins particuliers;

Considérant que l'éducation populaire permet aux personnes d'être parties prenantes des transformations sociales et d'accroître leur capacité à exercer pleinement leurs droits;

Considérant que la population y a accès à des activités d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel formateurs de liens de socialisation, d'entraide, d'implication et d'intégration;

Considérant que l'Arrondissement du Sud-Ouest accueille deux des six centres montréalais sur son territoire, soit le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri (CÉDA);

Considérant que l'Arrondissement du Sud-Ouest a manifesté publiquement son appui au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et au CÉDA à plusieurs reprises depuis 2012;

Considérant que, selon les six CÉP, le coût du loyer demandé par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), propriétaire des bâtiments excédentaires les abritant, est trop élevé par rapport à leur capacité de payer;

Considérant des années de sous-financement chronique dénoncées par les CÉP et le besoin de remise en état des édifices les abritant;

Considérant que le CÉDA a reçu du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) un avis d'éviction demandant à l'organisme de quitter le bâtiment dans les trente jours, sans quoi des recours légaux seraient entamés ;

Considérant que le bâtiment abritant le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA), autrefois occupé par l'Académie Sainte-Cunégonde, est un témoin architectural significatif et que le bâtiment abritant le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles est situé dans un secteur significatif;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest réitère son appui au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA);

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest demande au gouvernement du Québec et au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de trouver une solution viable permettant aux CÉP de continuer de remplir adéquatement leur mission historique auprès des personnes vulnérables;

Que le conseil d'arrondissement s'engage à n'autoriser aucun changement de zonage ou d'usage au 2515, rue Delisle et au 2356, rue du Centre si les bâtiments devaient être vendus ou s'il était de l'intention de les vendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 août 2025